Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261026-D20261019_09-DE

ROUVROY
SOLIDAIRE PAR NATURE

République Française
- :- :-
Département du Pas-de-Calais
- :- :-
Arrondissement de Lens
- :- :-
Canton de Harnes
- :- :-
Séance du 19 octobre 2026
- :- :-
Délibération D20261019-09
- :- :-
Rapporteur : Grégory Glorian

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE ROUVROY

- :- :-

OBJET : subvention exceptionnelle Association Tennis de Table Rouvroy

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 13 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :
CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, GRANDSART Frédéric, GORAJSKI Nathalie, GLORIAN Grégory, ORMAN Isabelle, HAJA Manuel, GUEANT Alain, REBOLLO Isabelle, HAUW Sylvie, LEDANOIS Pascal, COQUELLE Murielle, SIMON Delphine, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, GOBERT Arnaud, BROEKAERT Ludovic, ZYMNY Alice, DUBOIS Géraldine, COTELLE Medhi, VANHOUTTE Audrey, LEROY Doriane, BASTIN Marie-Hélène, DE FREITAS Léandre, HAGNERE Patricia.

ETAIENT EXCUSES :
KARASIEWICZ Lucie, DANNE Valentin, DELVILLE Jean-Marc.

Pouvoirs:
Madame KARASIEWICZ à Monsieur BONNET
Monsieur DANNE à Monsieur HAJA
Monsieur DELVILLE à Monsieur DE FREITAS

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Madame Marjorie DENDIEVEL, Adjointe au Maire

Monsieur Grégory Glorian rappelle que l'Association Tennis de Table Rouvroy (ATTR) a sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle : en effet, certaines tables de tennis de table utilisées par l'association se dégradent au fil du temps et il convient de les remplacer.

L'ATTR a besoin de deux tables neuves : l'association prend en charge l'une de ces deux tables et demande une subvention pour acheter la seconde. Chaque table coûte 675,00 €, soit un total de 1 350,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport établi par Monsieur Grégory Glorian ;

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de l'ATTR ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 675,00 € à l'association de Tennis de Table de Rouvroy (ATTR) pour l'achat d'une tale de tennis de table.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261026-D20261019_09-DE

ARTICLE 1 : DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 675,00 € à l'association de Tennis de Table de Rouvroy (ATTR) pour l'achat d'une tale de tennis de table.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre
(Publié et affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ROUVROY, le 19 octobre 2026

MME Marjorie DENDIEVEL

MAIRIE de ROUVROY 62320

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Valérie CUVILLIER

MAIRIE de ROUVROY 62320

MAIRE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)